

## AVIS PUBLIC

### À TOUTES PERSONNES INTÉRESSÉES DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

**QUE** le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure décrite ci-dessous, lors de la séance ordinaire du 4 juin 2024 à compter de 19 h à l'hôtel de ville, situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie.

#### Emplacement et nature de la demande :

- **690, chemin de Val-des-Lacs, zone « A-101 » (6974-64-1430)**

Pour la largeur de 58,3 mètres d'un lot projeté (6 622 211) alors que la réglementation prescrit une largeur minimale de 58,5 mètres.

Le tout conformément au Règlement numéro 1365-2022, intitulé « Dérogations mineures ».

Toute personne intéressée peut se faire entendre par écrit au conseil municipal relativement à ces demandes au plus tard le jour de la séance, jusqu'à 14 h :

- [Formulaire](#)

ou

- Conseil municipal  
2199, boulevard Sainte-Sophie  
Sainte-Sophie (Québec) J5J 1A1

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 15 mai 2024.



France Charlebois, OMA  
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe